

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
SEANCE DU 22 FEVRIER 2021**

**DATE DE CONVOCATION** 16 février 2021 L'an deux mil vingt et un,  
le VINGT-DEUX FEVRIER à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Solesmes en séance  
publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D’AFFICHAGE**  
**DE LA DÉLIBÉRATION :** 26 février 2021 Étaient présents :  
Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,  
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, Mme Pénélope FILLON, M. Daniel LANCELEUR,  
M. Thierry QUANTIN, Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, Marie JAQUET,  
M. Christophe DENIAU.  
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** **EN EXERCICE** 15 Absents excusés :  
M. Patrick CHOTARD, Mme Sandra LEROY.

**PRESENTS** 13 Procurations :  
**VOTANTS** 15 M. Patrick CHOTARD donne procuration à M. Pascal LELIEVRE, Mme Sandra LEROY  
donne procuration à Mme Myriam LAMBERT.  
Secrétaire de séance : Madame Cécile DAILLIERES

**TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR 2022**  
**Pour les associations HORS Solesmes, les entreprises, les particuliers, etc.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes pour 2022 pour les associations hors Solesmes, les entreprises, les particuliers, etc... :

**En plus des tarifs ci-dessous,**  
**Le tarif supplémentaire suivant sera ajouté pour participation aux frais d'éclairage et de chauffage :**  
**+ 0.15 € par kwh pour toute consommation supérieure à 200 kwh par journée de 24 heures**

- \* Grande Salle + cuisine : Journée du lundi au vendredi : 350 € (identique depuis 2013) (380 € en 2012)  
Week-end et Jour férié en semaine (y compris les 24 et 31 décembre) : 500 € (identique depuis 2013) (480 € en 2012),
- \* Petite Salle + cuisine : Journée du lundi au vendredi : 250 € (identique depuis 2012)  
Week-end et Jour férié en semaine (y compris les 24 et 31 décembre) : 350 € (identique depuis 2013) (330 € en 2012)
- \* Grande Salle + Petite Salle + cuisine :  
Journée du lundi au vendredi : 390 € (identique depuis 2012)  
Week-end et Jour férié en semaine (y compris les 24 et 31 décembre) : 560 € (identique depuis 2013) (540 € en 2012)

**- Organisation de réunion en  $\frac{1}{2}$  journée en semaine:**

(Sachant que pour une matinée les clés doivent être remises au plus tard à 14 h dans la boîte aux lettres de la mairie et en après-midi les clés doivent être remises au plus tard à 19 h dans la boîte aux lettres de la mairie) :

- \* Grande Salle sans cuisine :  $\frac{1}{2}$  journée : 140 € (identique depuis 2013) (135 € en 2012)
- \* Grande Salle + cuisine :  $\frac{1}{2}$  journée : 200 € (identique depuis 2013) (190 € en 2012)
- \* Petite salle sans cuisine :  $\frac{1}{2}$  journée : 70 € (identique depuis 2012)
- \* Petite Salle + cuisine :  $\frac{1}{2}$  journée : 115 € (identique depuis 2012)

Pour extrait certifié conforme,  
A Solesmes, le 26 février 2021  
Le Maire,  
Pascal LELIEVRE

